

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1019

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

-----

### ARTICLE 54

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« 3° À la dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 213-2 du code de l'urbanisme, la référence : « L. 304-1 » est remplacée par la référence : « L. 303-2 ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.